

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

À Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Affaire suivie par :
M. Thibaud CHAILLOU, DGS
Courriel : dgs@mairie-langogne.fr

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie de Langogne (salle du conseil municipal, 2^{ème} étage) le :

MARDI 24 SEPTEMBRE 2024 à 18 heures 00

Selon l'ordre du jour suivant :

- I. Appel nominatif des conseillers et vérification du quorum ;
- II. Ouverture de la séance ;
- III. Désignation du secrétaire ;
- IV. DÉLIBÉRATIONS :
 - 1°) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2024 ;
 - 2°) Commande publique – Conventions de mandat – Délégation de maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes du haut allier Margeride concernant la réhabilitation des immeubles sis 7 et 9, rue du pont vieux à Langogne dans le cadre du dispositif RHI-THIRORI ainsi que le financement de l'opération
 - 3°) Domaine et patrimoine – Domaine public communal – Intégration de l'espace public Gargantua au domaine public communal.
 - 4°) Domaine et patrimoine – Domaine public communal – Mise à jour du tableau du linéaire de voirie.
 - 5°) Domaine et patrimoine – Domaine public communal – Déclassement du domaine public communal rue des Martinets dans le cadre d'un projet d'échange de terrains entre les consorts Brajon-Garrel-Serroul et la commune de Langogne
 - 6°) Domaine et patrimoine – Domaine public communal – Acquisition et intégration des parcelles AI 516 et AI 517 au domaine public communal.
 - 7°) Domaine et patrimoine – Domaine privé communal – Acquisition de bien présumé vacant et sans maître : parcelle ZK 17.
 - 8°) Domaine et patrimoine – Domaine privé communal – Acquisition de bien présumé vacant et sans maître : parcelle ZL 14.
 - 9°) Fonction publique territoriale - Adhésion à l'accord collectif local sur la mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC) frais de santé
 - 10°) Finances publiques – Décisions budgétaires - Décision modificative n° 1 du budget principal
 - 11°) Finances publiques – Décisions budgétaires - Décision modificative n° 1 du budget annexe « service des eaux »
 - 12°) Finances publiques – Décisions budgétaires - Décision modificative n° 1 du budget annexe « Musée de la Filature des Calquières »
- V. Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal ;
- VI. Questions de fin de séance

Vous trouverez joints à cette convocation la note de synthèse ainsi que les différentes annexes. Par ailleurs, en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales, je vous précise que les dossiers relatifs aux points examinés à l'ordre du jour peuvent être consultés dans le bureau du DGS de la Ville de Langogne, M. Thibaud CHAILLOU, sur rendez-vous.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, tout conseiller voulant intervenir lors des questions diverses devra déposer sa ou ses questions par écrit à l'accueil de la mairie ou l'envoyer par courriel à l'adresse dgs@mairie-langogne.fr avant 17h00 le lundi 23 septembre 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, ma considération distinguée.

Le 17 septembre 2024,

Le Maire, Marc OZIOL


